



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION
AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE VILLE POUR 2025**

ENTRE :

L'État, représenté par le Préfet des Hauts-de-Seine,
d'une part,

ET

La commune de Villeneuve-la-Garenne
Hôtel de ville, 28 avenue de Verdun, BP 30, 92390
d'autre part,

Représentée par le Maire de Villeneuve-la-Garenne, Monsieur Pascal PELAIN, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 19 juin 2025.
Dénommée ci-après « le bénéficiaire »

Vu les articles L.2334-40, L.2334-41, R.2334-36 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction relative aux règles d'emploi en 2025 des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires du 28 février 2025

Vu la liste des objectifs prioritaires fixés par le contrat de ville pour l'utilisation des crédits de la dotation politique de la ville pour l'année 2025 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Par la présente convention, l'État s'engage à subventionner les projets décrits ci-après, présentés par le bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville en 2025.

Article 2 : Descriptif des projets subventionnés et des objectifs poursuivis

Le bénéficiaire s'engage à réaliser les projets suivants :

- **En investissement :**

1. MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE – Service Ville

- **En fonctionnement :**

1. BELLE ETOILE – Fraternité au sommet
2. MAVIE – Pause parentalité et éveil culturel pour jeunes en construction
3. AML - Hors Cadre
4. APSA – La culture et la mobilité au cœur des quartiers
5. APSA – Sur les traces des jeux à la découverte des lieux emblématiques de Paris
6. PLAYGROUND - Maraudes numérique VLG
7. MJC – Réveillon solidaire 2025
8. ADABE – Sortie culturelle, sportive et de bien-être à la plage de Deauville à destination des familles villéno-garennoises
9. BIG UP – Une journée à Nantes : sport, culture et inspiration
10. LES PAS DE L'ESPOIR – Répit croisé
11. RESPECT DES VALEURS – Rugby citoyenneté
12. PERIODS V&M – Lutte contre la précarité menstruelle
13. BATTEURS POUR LA PAIX – Les trophées de la paix
14. GENERATION UNIS – Ensemble au quartier
15. DROLE DE PROD – L'excellence au service de l'art oratoire
16. FASE – Ateliers d'été 2025
17. LES FEMMES ENGAGEES – Découverte des lieux culturels
18. GORILLA VILLENEUVE THAI – Sur la route de la CAN 2025 : un road-trip éducatif et culturel au Maroc
19. LES HEROS – Premier pas
20. AVG Kung Fu – Gala solidarité

Ces projets répondent aux objectifs, aux axes stratégiques et au programme d'actions définis et inscrits dans le contrat de ville.

Les projets en investissements et de fonctionnement présentés, situés dans ou à proximité du quartier politique de la ville « CAP VILLENEUVE » de Villeneuve-la-Garenne, contribuent au financement de l'amélioration :

- De la qualité des équipements publics éducatifs et sportifs ;
- De l'accès aux services publics de proximité ;
- Du vivre ensemble, de la santé et de la citoyenneté des habitants au travers de projets de fonctionnement structurants ;
- De l'éducation (accès aux savoirs, à l'expression et à la lecture).

Le calendrier prévisionnel de réalisation de ces projets est le suivant :

En investissement :

1. MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE - Service Ville
 - Date prévue de commencement de réalisation du projet : septembre 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : janvier 2027

En fonctionnement :

1. Projet « Fraternité au sommet », association BELLE ETOILE ;
 - Date prévue de commencement de réalisation du projet : mars 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : octobre 2025

2. Projet « Pause parentalité et éveil culturel pour jeunes en construction », association MAVIE ;
 - Date prévue de commencement de réalisation du projet : octobre 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : décembre 2025

3. Projet « Hors cadre », association AML ;
 - Date prévue de commencement de réalisation du projet : mai 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : septembre 2025

4. Projet « La culture et la mobilité au cœur des quartiers », association APSA ;
 - Date prévue de commencement de réalisation du projet : mai 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : décembre 2025

5. Projet « Sur les traces des jeux à la découverte des lieux emblématiques de Paris », association APSA ;
 - Date prévue de commencement de réalisation du projet : mai 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : décembre 2025

6. Projet « Maraude numérique VLG », association PLAYGROUND ;
 - Date prévue de commencement de réalisation du projet : juillet 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : décembre 2025

7. Projet « Réveillon solidaire 2025 », association MJC ;
 - Date prévue de commencement de réalisation du projet : novembre 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : décembre 2025

8. Projet « Sortie culturelle, sportive et de bien-être à la plage de Deauville à destination des familles villénogarennoises », association ADABE ;
- Date prévue de commencement de réalisation du projet : juin 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : octobre 2025
9. Projet « Une journée à Nantes : sport, culture et inspiration », association BIG UP ;
- Date prévue de commencement de réalisation du projet : avril 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : mai 2025
10. Projet « Répit croisé », association LES PAS DE L'ESPOIR ;
- Date prévue de commencement de réalisation du projet : aout 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : octobre 2025
11. Projet « Rugby citoyenneté », association RESPECT DES VALEURS ;
- Date prévue de commencement de réalisation du projet : mai 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : juillet 2025
12. Projet « Lutte contre la précarité menstruelle », association Periods V&M ;
- Date prévue de commencement de réalisation du projet : mai 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : décembre 2025
13. Projet « Les trophées pour la Paix », association BATTEURS POUR LA PAIX ;
- Date prévue de commencement de réalisation du projet : juin 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : octobre 2025
14. Projet « Ensemble au quartier », association GENERATION UNIS ;
- Date prévue de commencement de réalisation du projet : mai 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : septembre 2025
15. Projet « L'excellence au service de l'art oratoire », association DROLE DE PROD ;
- Date prévue de commencement de réalisation du projet : juin 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : décembre 2025
16. Projet « Ateliers d'été 2025 », association FASE ;
- Date prévue de commencement de réalisation du projet : juillet 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : aout 2025
17. Projet « Découverte des lieux culturels », association LES FEMMES ENGAGEES ;
- Date prévue de commencement de réalisation du projet : septembre 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : décembre 2025
18. Projet « Sur la route de la CAN 2025 : un road-trip éducatif et culturel au Maroc », association GORILLA VILLENEUVE THAI ;
- Date prévue de commencement de réalisation du projet : mars 2025
 - Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : décembre 2025

19. Projet « Premier Pas », association LES HEROS ;
- Date prévue de commencement de réalisation du projet : juin 2025
- Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : décembre 2025

20. Projet « Gala solidarité », association AVG KUNG FU ;
- Date prévue de commencement de réalisation du projet : juin 2025
- Date prévue d'achèvement de réalisation du projet : octobre 2025

Le bénéficiaire est tenu d'informer le préfet du commencement d'exécution de l'opération.

Article 3 : Dispositions financières

Pour les projets d'investissement :

L'État s'engage, au titre de l'année 2025, à subventionner les projets présentés à l'article 2 de la présente convention à hauteur de :

1. MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE – Service Ville ;
Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 2 464 214,62 € (HT).
Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 344 497,20 €, soit 13,98 %.

Pour les projets de fonctionnement :

L'État s'engage, au titre de l'année 2025, à subventionner les projets présentés à l'article 2 de la présente convention à hauteur de :

1. Projet « Fraternité au sommet », association BELLE ETOILE ;
Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 30 000 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 6 900 € soit 23,00%.

2. Projet « Pause parentalité et éveil culturel pour jeunes en construction », association MAVIE ;
Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 12 000 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 6 000 € soit 50,00 %.

3. Projet « Hors cadre », association AML ;
Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 3 400 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 1 999,54 € soit 58.81 %.

4. Projet « La culture et la mobilité au cœur des quartiers », association APSA ;
Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 24 000 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 7 920,00 € soit 33,00 %.

5. Projet « Sur les traces des jeux à la découverte des lieux emblématiques de Paris », association APSA ;

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 13 000 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 5 999,50 € soit 46,15 %.

6. Projet « Maraude numérique VLG », association PLAYGROUND ;

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 10 000 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 6 000 € soit 60,00 %.

7. Projet « Réveillon solidaire 2025 », association MJC ;

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 10 880 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 4 999,36 € soit 45,95%.

8. Projet « Sortie culturelle, sportive et de bien-être à la plage de Deauville à destination des familles villénogarennoises », association ADABE ;

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 6 500 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 4 998,50 € soit 76,90 %.

9. Projet « Une journée à Nantes : sport, culture et inspiration », association BIG UP ;

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 14 100 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 6 477,54 € soit 45,94 %.

10. Projet « Répit croisé », association LES PAS DE L'ESPOIR ;

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 8 760 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 6 968,58 € soit 79,55 %.

11. Projet « Rugby citoyenneté », association RESPECT DES VALEURS ;

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 17 000 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 6 995,50 € soit 41,15 %.

12. Projet « Lutte contre la précarité menstruelle », association PERIODS V&M ;

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 30 000 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 7 992,00 € soit 26,64 %.

13. Projet « Les trophées pour la Paix », association BATTEURS POUR LA PAIX ;

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 17 000 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 6 000 € soit 35,29 %.

14. Projet « Ensemble au quartier », association GENERATION UNIS ;

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 23 000 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 7 920,00 € soit 34,43 %.

15. Projet « L'excellence au service de l'art oratoire », association DROLE DE PROD ;
Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 21 000 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 10 008,60 € soit 47,66 %.

16. Projet « Ateliers d'été 2025 », association FASE ;
Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 5 000 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 3 000 € soit 60,00 %.

17. Projet « Découverte des lieux culturels », association LES FEMMES ENGAGEES ;
Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 8 000 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 6 000 € soit 75,00 %.

18. Projet « Sur la route de la CAN 2025 : un road-trip éducatif et culturel au Maroc »,
association GORILLA VILLENEUVE THAI ;
Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 13 500 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 5 984,55 € soit 44,33 %.

19. Projet « Premier Pas », association LES HEROS ;
Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 15 000 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 4 950,00 € soit 33,00 %.

20. Projet « Gala solidarité », association AVG KUNG FU ;
Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 23 950 €. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 4 000 € soit 16,70%.

Le montant total de la participation de l'État au titre de la dotation politique de la ville s'élève pour l'année 2025 à **465 610,87 €**.

Pour les projets d'investissement :

L'État s'engage, au titre de l'année 2025, à subventionner les projets présentés à l'article 2 de la présente convention à hauteur de 344 497,20 €.

Pour les projets de fonctionnement :

L'État s'engage, au titre de l'année 2025, à subventionner le projet présenté à l'article 2 de la présente convention à hauteur de 121 113,67 €.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention :

Pour les projets d'investissement :

Le montant de la subvention sera versé au bénéficiaire, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et le cadencement suivant :

- Une avance représentant 30% du montant prévisionnel de la subvention peut être versée sur demande du bénéficiaire et sur justification du commencement d'exécution de l'opération.
- Des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de l'avancement de l'opération. Les demandes de versement intermédiaires, accompagnées des factures acquittées et d'un état récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public, ne peuvent excéder 80% du montant prévisionnel de la subvention.
- Le solde de la subvention sera versé après transmission d'un certificat signé par le bénéficiaire attestant de l'achèvement de l'opération et des pièces justificatives des paiements effectués par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale partie à la présente convention.

Pour les projets de fonctionnement :

La subvention peut être versée au bénéficiaire, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et en une seule fois.

Article 5 : Durée de la Convention :

La présente convention est établie :

- Pour les projets d'investissement : jusqu'à la date d'achèvement de la réalisation du projet présenté à l'article 2 de la présente convention.

- Pour les projets de fonctionnement : jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 6 : Engagements de la commune :

L'emploi de la subvention est soumis au contrôle de l'État. Le bénéficiaire de la subvention doit l'utiliser conformément aux modalités décrites à l'article 2 et répondre à toute demande d'information qui lui sera exprimée à cette fin.

Article 7 : Clause de reversement

En cas de non-exécution des actions décrites à l'article 2, le bénéficiaire sera amené à reverser à l'État la totalité de la subvention perçue. En cas d'exécution partielle ou imparfaite du projet, le reversement sera dû proportionnellement à la part non exécutée.

En cas de modification sans autorisation de l'affectation de l'investissement prévu à l'article 2, avant l'expiration d'un délai fixé dans l'arrêté attributif de subvention, la subvention devra être reversée par le bénéficiaire.

Article 8 : Litiges

Tout litige relatif à la subvention décidée par la présente convention sera porté devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Fait en deux exemplaires originaux

Fait à Nanterre, le 30 juin 2025

Pour l'État,

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Alexandre BRUGERE

Pour la commune

Le Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand
Paris



Pascal PELAIN